

Département de la Charente-Maritime  
Commune de SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE



## 4. Orientation d'aménagement

*PLU approuvé le 30 novembre 2010*  
*Révision simplifiée n°1 prescrite le 26 avril 2011*  
*Révision simplifiée n°1 approuvée le*

*Le Maire,*

*Annie PEROCHON*

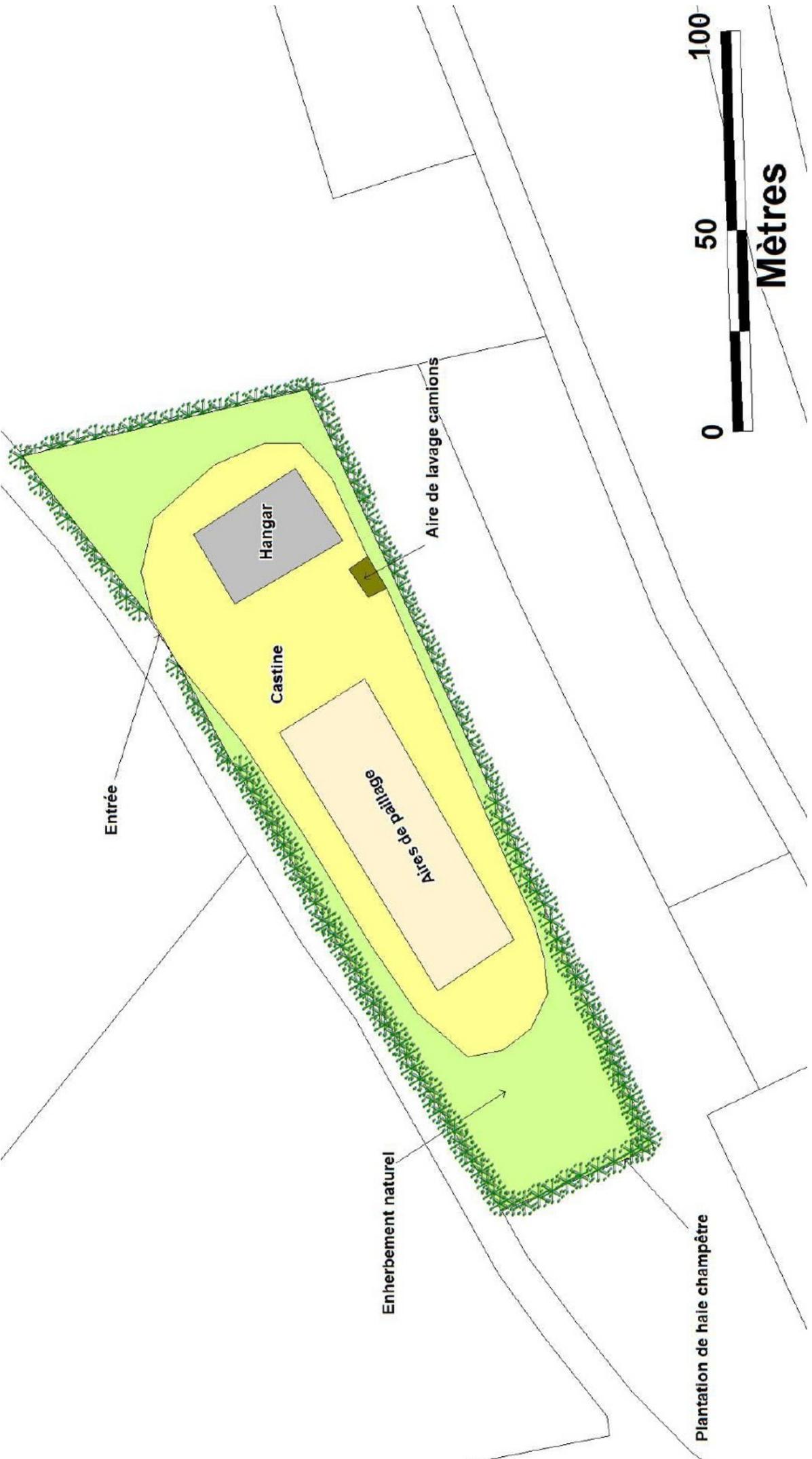
# **Orientations d'aménagement**

**L'aménagement du secteur AU défini par le Plan Local d'Urbanisme devra respecter les règles définies par le règlement, notamment en ce qui concerne l'implantation par rapport aux voies et aux limites parcellaires ainsi que l'aspect général des constructions.**

**Les orientations d'aménagement n'ont pour objet que de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les prescriptions que la commune souhaite voir respectées lors de l'aménagement de ces secteurs.**

**Les mesures s'imposant aux futurs aménagements relatifs à la zone AUd concernent les points suivants :**

- respect d'un aménagement d'ensemble du secteur**
- principe d'accès groupés**
- zones de transition entre les équipements et les espaces agricoles**



Entrée

Hangar

Castine

Aires de paillage

Aire de lavage camions

Enherbement naturel

Plantation de hale champêtre

